

# **Mémoire sur la violence au hockey**

**Consultations particulières et auditions publiques  
sur la problématique de la violence dans le hockey mineur**

**Réalisation conjointe de :**

**l'Association des arénas du Québec (AAQ inc.) et  
l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)**

**Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN: 2-920276-04-2**



## Table des matières

<b>COMITÉ DE SUIVI</b> .....	<b>1</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2.0 MANDAT DE SERVICE PUBLIC EN LOISIR</b> .....	<b>5</b>
<b>3.0 SITUATION PROBLÉMATIQUE : CONCEPTUALISATION DE LA VIOLENCE AU HOCKEY</b> .....	<b>6</b>
3.1 DÉFINITION DE LA VIOLENCE AU HOCKEY.....	6
3.2 CAUSALITÉS PROBLÉMATIQUES DE LA VIOLENCE DANS LES SPORTS ; THÉORIES ET HYPOTHÈSES SCIENTIFIQUES.....	7
3.2.1 Causalités de la violence chez les joueurs de hockey.....	9
3.2.2 Causalités de la violence chez les instructeurs.....	11
3.2.3 Causalités de la violence prenant source dans le public.....	11
3.2.4 Causalités de la violence prenant source dans les institutions.....	12
3.3 IMPACTS DE LA VIOLENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL DES JEUNES HOCKEYEURS.....	13
3.3.1 Conséquences physiques : .....	13
3.3.2 Conséquences psychologiques.....	13
<b>4.0 LES VALEURS DU SPORT ET DU HOCKEY</b> .....	<b>15</b>
<b>5.0 QU'EST-CE QUE LE SPORT ?</b> .....	<b>19</b>
<b>6.0 PHILOSOPHIE DU HOCKEY</b> .....	<b>21</b>
6.1 LA DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DU HOCKEY.....	22
6.2 SE DÉMARQUER DU HOCKEY PROFESSIONNEL.....	22
6.3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES JOUEURS DE HOCKEY.....	22
6.4 UN HOCKEY ACCESSIBLE À TOUS. ....	22
6.5 UN HOCKEY AU SERVICE DE LA PERSONNE .....	23
<b>7.0 NOUVELLES PRATIQUES FAVORISANT L'ESPRIT SPORTIF ET LE PLAISIR DE JOUER</b> .....	<b>24</b>
<b>8.0 OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>25</b>
<b>9.0 RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>33</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>34</b>



## **Comité de suivi**

### **Association des aré纳斯 du Québec inc. (AAQ inc.)**

M. Richard Boily	Service des loisirs et de la vie communautaire de la ville de Beauport et délégué provincial de l'AAQ inc.
M. Marcel Guay	Service des loisirs de la ville de Lévis et vice-président de l'AAQ inc.(région de Québec).
M. Claude Martel	Directeur de l'aré纳斯 2 glaces de la ville de Val-Bélair et de l'Activital de Saint-Augustin-de-Desmaures et directeur de l'AAQ inc. (région de Québec).
M. Simon Rousseau	Service de loisir de la ville de Saint-Agapit et secrétaire de l'AAQ inc.(région de Québec).

### **Association québécoise du loisir municipal**

M. Paul-André Lavigne	Service de loisir et de la vie communautaire de la ville de Beauport et président de l'AQLM.
M. Jean-Pierre Hunter	Loisirs et développement communautaire de la ville de Saint-Laurent et directeur de l'AQLM.

### **Autres collaborateurs**

M. Francis Girard	Service des loisirs de la ville de Charny et directeur de l'AAQ inc. (région de Québec).
M. Jean-Noël Mallard	Coordonnateur des terrains extérieurs et des aré纳斯 du PEPS de l'Université Laval et directeur de l'AAQ inc. (région de Québec).

### **Rédaction**

Patrick Lafleur, récréologue et secrétaire exécutif de l'AQLM.

### **Révision linguistique**

Francine Trudel

### **Graphisme et photo**

Normand Caron

## Préambule

Le sujet dont il est question interpelle l'AAQ inc. et l'AQLM au plus haut point:

- considérant l'imputabilité de la municipalité en loisir et sport, reconnue par le gouvernement du Québec en tant que « premier corps public de référence »<sup>1</sup> en la matière;
- en tant que représentantes des professionnels en loisir municipal et des responsables d'aré纳斯;
- considérant l'importance des ressources financières et humaines investies dans le passé;
- considérant la baisse de participation au hockey et finalement,
- considérant les exigences de satisfaction de la clientèle et les préoccupations de plus en plus marquées face au phénomène de la violence dans le hockey mineur, notamment les parents et les organisateurs sportifs, les deux associations se font un devoir de réagir sur le propos en titre dans le but de contribuer à la réduction de la violence au hockey mineur.

Le présent document revêt certaines particularités importantes quant à sa représentativité. En effet, considérant les délais dont nous disposions, il n'a pas été retenu de procéder à des consultations approfondies auprès des membres respectifs de l'Association des aré纳斯 du Québec (AAQ inc. ) et de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM). Un comité de suivi, composé des membres chacune des deux associations a donc été formé. Ce comité a par la suite mandaté M. Patrick Lafleur, récréologue et secrétaire exécutif de l'AQLM, à la rédaction de ce mémoire.

Le comité de suivi a convenu dès le départ que la problématique de la violence au hockey est une responsabilité à partager et que tous les intervenants doivent s'impliquer dans le processus d'un éventuel plan d'action. Ainsi, le présent mémoire proposera des recommandations s'adressant aux acteurs en place tels que le Gouvernement du Québec, Hockey Québec, l'AAQ inc, l'AQLM, les municipalités et les associations locales de hockey. Les recommandations toucheront également différents acteurs de première ligne tels que les arbitres, les entraîneurs, les joueurs et les parents.

---

<sup>1</sup> Ministère des affaires municipales, *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, Pour un partenariat renouvelé*, 1996. p. 28.

## **1.0 Introduction**

Dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur la problématique de la violence dans le hockey mineur, l'AAQ inc. et l'AQLM ont décidé de poursuivre leur collaboration débutée lors de la recherche menée au cours de l'année 2000, portant sur les origines de la baisse de clientèle au hockey<sup>2</sup>. Il convient maintenant de présenter ces deux associations.

### **L'Association des arénas du Québec (AAQ inc.)**

L'AAQ inc. a été fondée en 1977 dans le but de permettre aux gestionnaires municipaux d'arénas, comprenant également les milieux privés et scolaires ainsi que les organismes à but non lucratif, de se regrouper, de s'entraider et d'offrir les meilleurs services aux usagers. L'association compte aujourd'hui plus de 405 arénas membres sur un total de 425 arénas au Québec et 130 organismes affiliés.

### ***But et objectifs de l'association***

L'AAQ inc. est un organisme à but non lucratif qui s'est donné pour mandat d'assurer la promotion des services auprès de ses membres par le biais de la recherche, de l'expertise et de l'association à différents partenaires.

### ***Objectifs***

- Former et perfectionner les responsables et leurs personnels sur tous les aspects de la gestion d'aréna;
- maintenir les liens et participer au développement du monde du loisir avec les différents intervenants publics : organismes de loisirs, municipalités et gouvernements;
- assurer une relation de concertation entre tous les intervenants du monde des arénas et du loisir;
- former une expertise technique accessible à tous les responsables d'aréna.

---

<sup>2</sup> Association des arénas du Québec, *Étude sur les principales causes à l'origine de la baisse de clientèle*, 2000.

## ***Mandats***

- Permettre l'échange d'idées sur l'administration et l'opération générale d'un aréna;
- inventorier et rendre accessibles tous les renseignements concernant l'opération et la gestion d'un aréna, dans un objectif de rentabilité et de satisfaction de la clientèle;
- former et gérer le personnel;
- aider, par son expérience et sa documentation, tout intervenant intéressé à la construction et la gestion d'un aréna.

## **L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)**

L'AQLM a été créée le 1<sup>er</sup> octobre 1999. Association professionnelle en loisir municipal issue de la fusion de l'Association québécoise des directeurs et des directrices du loisir municipal (AQDLM) et du Regroupement québécois du loisir municipal (RQLM), l'AQLM regroupe quelque 900 membres actifs, associés et étudiants répartis sur plus de 220 municipalités du Québec. Elle est la voix unifiée du loisir municipal au Québec et vise l'atteinte d'objectifs majeurs, tout en se portant à la défense des intérêts de ses membres, tels que:

- Intégrer le domaine de vie communautaire au mandat de loisir;
- affirmer la maîtrise d'œuvre de la municipalité en loisir;
- faire valoir le service municipal de loisir comme partenaire du réseau des organisations locales (institutionnelles et associatives);
- promouvoir l'expertise des professionnels du loisir;
- démontrer l'utilité et les bénéfices du loisir;
- développer des pratiques professionnelles en loisir.

## **Au plan du loisir municipal, l'AQLM est au cœur de l'action. À cet effet elle est:**

- Porteur de la politique en loisir au Québec : un véritable cadre de référence à l'intention du monde du loisir municipal;
- agent de concertation des différents intervenants du milieu municipal;
- intervenant privilégié auprès des instances supérieures;
- partenaire du Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire: expertise scientifique sur l'avancement de la recherche sur les problématiques vécues par le milieu;
- organisateur de la Conférence annuelle du loisir municipal: plus important lieu de rencontre des professionnels en loisir au Québec;
- parrain de tables sectorielles;
- collaborateur à des manifestations ou des événements spéciaux;
- partenaire provincial de l'Association canadienne des parcs et loisirs.

## 2.0 Mandat de service public en loisir

Outre les mandats respectifs de l'AQQ inc. et de l'AQLM, un mandat plus global anime la vision de tous les décideurs publics en loisir municipal. Pour les fins de ce mémoire, il convient donc de présenter quelques éléments utiles de la politique en loisir au Québec, adoptée à l'assemblée générale de l'AQLM le 21 septembre 2000.

En tant que maître d'œuvre en loisir, la municipalité, instance la plus près du citoyen, a la responsabilité de l'offre de service public en loisir pour ses membres en fonction d'objectifs qu'elle décide de poursuivre et de réaliser. En ce sens, le service public en loisir est investi de la mission d'être au service du citoyen, une structure de service dans une perspective d'équité et de solidarité. Le service public assure donc l'accessibilité la plus universelle possible aux loisirs et à la qualité de vie à tous les membres de la communauté locale, en respectant le principe de prise en charge autonome.

Comme mode d'approche du citoyen, le service public appuie et anime une offre de service répondant aux besoins et aspirations spécifiques des individus et par le fait même, s'assure de la qualité de ses prestations. Le critère fondamental d'une offre de service de qualité est la correspondance des besoins et la réduction des contraintes pouvant diminuer la satisfaction et la participation. En ce sens, nous retrouvons entre autres, ces trois rôles dévolus à la communauté locale <sup>3</sup> :

1. La communauté locale coordonne l'action des diverses structures et institutions de services aux clientèles d'un même milieu de vie, en créant et animant des formules de concertation adaptées et efficaces.

---

<sup>3</sup> La *communauté locale* est un regroupement humain dont la principale qualité est qu'elle se reconnaît à l'intérieur d'un territoire délimité géographiquement, où se déroule et se passe la vie personnelle des citoyens. Elle est appuyée par l'existence d'un certain nombre de services dispensés collectivement, dont ceux reliés au loisir. La communauté locale constitue le lieu de base de la vie privée, le lieu de base de la participation première à la vie politique et aussi le lieu où le citoyen est en attente d'une offre de services publics fondamentaux en matière non seulement de loisir, mais aussi de santé, d'éducation, de bien-être, de sécurité, de culture et d'environnement. En définitive, nous convenons que le propre d'une communauté locale est d'abord d'être définie comme telle par les individus qui la composent sur la base d'affinités territoriales, culturelles, économiques, religieuses ou autres.

2. La communauté locale adopte et met en pratique une mentalité d'évaluation permanente, d'autocritique positive, de recherche action et d'ouverture à l'innovation.
3. La communauté locale se tient à jour sur les résultats de recherches dans les sciences humaines et sociales appliquées au loisir, à la culture, au tourisme et à la communication, et en appuie au besoin.

### **3.0 Situation problématique : conceptualisation de la violence au hockey**

#### ***3.1 Définition de la violence au hockey***

De façon modérée ou dans la démesure; qu'elle soit intentionnelle, rationnelle ou criminelle; d'ordre physique, moral, psychique ou social, la violence est pour nous l'utilisation d'une force abusive dans le jeu.

Sans confondre avec la nature dynamique des individus, l'agressivité à caractère hostile est synonyme de violence. Le Petit Larousse définit l'agression par *une attaque non provoquée et brutale*. Elle atteint l'intégrité psychologique ou physiologique des individus. La violence est, selon les circonstances, le caractère de quelqu'un qui est emporté, agressif, brutal ou encore elle le caractère de ce qui se produit avec une force intense, extrême et brutale.

En ce qui concerne la violence au hockey, pour plusieurs elle se confond entre un but en soi et un moyen pour arriver à ses fins. Bien qu'elle ne fasse pas partie des règles, la tolérance qu'on lui concède en fait une règle informelle. En effet, les pénalités faisant suite aux cas de brutalité sont souvent insuffisantes et démontrent davantage une tolérance plutôt qu'un refus catégorique de cette pratique. Par ailleurs, n'est-il pas paradoxal d'observer des cas d'agressions sur la patinoire qui, en d'autres lieux, seraient soumis à la loi civile? Déjà en 1977, le Rapport Néron mentionnait que : « Durement punis dans la société, de tels comportements illégitimes sont institutionnalisés dans la structure même du système de hockey »<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Néron Gilles, E., Gouvernement du Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, *la violence au hockey*, 1977, p. 37.

En définitive, l'AAQ inc. et l'AQLM établissent que tout acte ou comportement spontané ou délibéré pouvant porter atteinte ou détruire dans son intégrité physique, psychique ou sociale le participant d'un match de hockey n'est pas acceptable et n'a pas sa place dans le sport et le hockey mineur. Voilà donc la définition à laquelle nous ferons référence dans le développement de nos réflexions et de nos éventuelles recommandations.

### *3.2 Causalités problématiques de la violence dans les sports; théories et hypothèses scientifiques*

Il apparaît pertinent de présenter une synthèse tirée de la littérature et des observations plus récentes relevant les éléments explicatifs de la violence physique et psychologique au hockey abordant autant les joueurs, les instructeurs, le public que les institutions.

À cet effet :

- Les théoriciens de l'instinct: pensent que les sports régularisent l'agressivité individuelle et collective, ce qui permet d'éviter sa délibération, hors de toutes règles, sur la place publique. L'un des principaux penseurs qui adopte cette philosophie se nomme Konrad Lorenz. Pour ces tenants, selon toute vraisemblance, le hockey n'échapperait pas à cette logique.<sup>5</sup>
- Selon Zillman: les sports de non contact seraient davantage bénéfiques pour le contrôle des pulsions agressives que les sports de contacts. Pour nous, cela signifie qu'un hockey assaini de toute violence n'est pas utopique ni même contradictoire à la pensée de Lorenz.<sup>6</sup>
- L'expression de l'agressivité au hockey peut être investie dans l'énergie que nécessite ce sport plutôt que dans les actes de violence physique et verbale. À ce sujet, les spectateurs sont aussi concernés par l'élimination de la violence. L'euphorie de la foule devrait être dirigée vers des acclamations positives et constructives, car si la

---

<sup>5</sup> Ibidem, p. 30.

<sup>6</sup> Ibidem, p. 31.

violence existe sur la patinoire, elle est d'autant plus alimentée par les élans des spectateurs.<sup>7</sup>

- Selon d'autres penseurs: l'origine de l'agressivité provient des frustrations (Berkowitz). Ces frustrations davantage observées dans les sports de compétition sont dues aux tensions qui persistent entre les équipes. Les joueurs d'une équipe moins performante se donnent plus aisément à l'agression puisqu'ils emmagasinent plus de frustrations ; élément de la problématique du hockey.<sup>8</sup>
- Le sociologue M.D. Smith : croit que la violence dans les sports est le fruit des valeurs, voire des exigences sociales. C'est la tribune populaire qui réclame l'agression (parents, instructeurs). Certains joueurs se voient même décerner officieusement un statut d'agresseur en la faveur des partisans et des équipiers. C'est pour défendre cette image que ces joueurs usent de violence.<sup>9</sup>
- Toujours selon Smith : les jeunes hockeyeurs qui s'associent à des modèles professionnels violents sont plus violents que ceux qui adoptent des modèles moins belliqueux. C'est parce qu'ils sont en période d'apprentissage, de conditionnement, que les jeunes observent des modèles. Ils adoptent ceux que la société leur procure soit des symboles d'agressivité comme moyen de performer et d'atteindre la victoire en compétition, etc.<sup>10</sup>
- Selon le Rapport Néron : toutes ces théories scientifiques montrent qu'il y a de multiples facettes dans le problème de la violence au hockey (la problématique n'est pas univoque).

---

<sup>7</sup> Ibidem, p. 67.

<sup>8</sup> Ibidem p. 33.

<sup>9</sup> Ibidem p. 34.

<sup>10</sup> Ibidem p. 35.

### 3.2.1 Causalités de la violence chez les joueurs de hockey

- Les paroles de l'entraîneur à ses joueurs lors d'une partie de hockey mineur agissent sur le niveau de violence perpétré par les joueurs<sup>11</sup>.
- Dans sa thèse portant sur la violence au hockey, Julie Chabot, étudiante en communications à l'Université Laval (1999-2000), mentionne des expressions haineuses et agressives comme
  - "Tue-le... descends-le... fais le saigner..." sont malheureusement trop souvent utilisées par les entraîneurs (Tandy et Laflin, dans Suinn, 1980: 127). Bien peu de joueurs, en entendant ces quelques mots, sauront résister au "plaisir" de darder un adversaire planté près du filet ou de plaquer solidement contre la bande un joueur qui n'est même pas en possession de la rondelle. Pour ne pas décevoir l'entraîneur, certains joueurs décideront de suivre les conseils de celui-ci (Néron, 1977: 68). Il ne faut pas oublier que l'entraîneur est admiré par ses joueurs. Souvent, on entend : "Ce que l'entraîneur veut, les joueurs le veulent aussi".<sup>12</sup>
- «Lorsqu'un entraîneur félicite un joueur après qu'il ait plaqué de façon illégale un joueur adverse, il utilise le renforcement positif. Le joueur se sent appuyé, voire encouragé par son entraîneur et tentera probablement de recommencer son exploit. Il est à noter que l'absence de toute forme de punition peut être considérée comme un renforcement positif. En d'autres termes, l'entraîneur qui décide de se taire lorsqu'il est témoin d'un acte illégal de la part d'un de ses joueurs, encourage le jeune joueur à recommencer (Corran, dans Suinn, p. 131)». <sup>13</sup>
- La profusion des actes de violence au hockey a contribué à sa normalisation et à son «institutionnalisation». C'est un problème de tolérance. La tolérance vis-à-vis l'agression et la brutalité est transmise dès le plus jeune âge. Elle est aussi entretenue dans la population, surtout chez les partisans. (Néron, 1977: 37) Cependant, nous

---

<sup>11</sup> Grondin Normand, «Sport Implacable», *Justice*. vol. 11, no 1, (1989), p.20.

Pierre Trudel et al, «Analyse des comportements de l'entraîneur par rapport à la violence au hockey mineur», *Canadian Journal of Sport Sciences*. vol. 16, no 2, (1991), p. 103.

McMurtry, William R., *Investigation and Inquiry into Violence in Amateur Hockey*. Ontario, Ministry of Culture and Recreation, 1971. p.32.

<sup>12</sup> [www.iquebec.com/huskyco/](http://www.iquebec.com/huskyco/)

<sup>13</sup> Ibidem, note no. 13.

constatons que depuis 25 ans, la tolérance envers les actes de violence a diminué et qu'il convient d'apporter les nuances qui s'imposent suite à ce constat des années 1976 et 1977.

- La violence est aussi le résultat de l'influence du jeu des professionnels (Néron, 1977: 65).
- L'agressivité constitue un critère de performance pour atteindre des niveaux supérieurs. Elle est aussi légitimée parce qu'elle sert l'équipe. C'est un critère de succès pour le joueur et sa formation. Celui qui refuse d'adopter un comportement agressif risque de perdre l'estime des autres hockeyeurs, dont ceux de son équipe. La victoire est une valeur sociale indéniable dont l'atteinte justifie la violence (Néron, 1977: 38).
- Les joueurs un peu moins doués qui aspirent à faire une carrière professionnelle utilisent davantage la violence en vue d'obtenir la reconnaissance des médias et celle de leur instructeur. Cette propension à la violence sert à évaluer les joueurs lors des recrutements (Néron, 1977: 65).
- Les jeunes hockeyeurs dont les parents encouragent la violence, utilisent l'agression pour obtenir la reconnaissance de ces derniers (Néron, 1977: 68).
- Au hockey, l'intimidation (violence psychologique) dirigée vers l'adversaire entraîne l'émergence de la violence physique (Néron, 1977: 65).
- Selon Julie Chabot, une majorité d'auteurs mentionnent que l'entraîneur au hockey mineur peut influencer verbalement ses joueurs à utiliser ou non la violence comme moyen d'arriver à ses fins (Trudel et al., 1991: 103 ; Grondin, 1989: 20 ; McMurtry, 1971: 32). «Ainsi, il ne fait nul doute que l'entraîneur puisse en arriver à se comporter

de manière à inciter ses jeunes à enfreindre les règlements ou à malmener un adversaire »<sup>14</sup>.

### *3.2.2 Causalités de la violence chez les instructeurs*

- De nombreux instructeurs négligent, par ignorance et parfois même par non-adhésion, d'enseigner l'esprit sportif et les réglementations à leurs joueurs. Ce problème de fondement est propice à l'émergence de la violence. Les cours offerts aux instructeurs n'insistent pas suffisamment sur l'apprentissage de l'esprit sportif qu'ils doivent éventuellement transmettre aux joueurs. Le manque de connaissances techniques à transmettre et l'emmagasinage de frustrations poussent les instructeurs à encourager la violence.
- L'obsession pour la victoire pousse les instructeurs à utiliser la violence comme tactique de jeu sans réserve (Néron, 1977: 63).
- La valorisation excessive de l'esprit de compétition pousse les meilleurs joueurs à la violence psychologique à l'encontre des hockeyeurs moins doués (Néron, 1977: 63-64).
- Les pressions excessives de certains instructeurs sur leurs meilleurs joueurs enjoignent ces derniers à la violence (Néron, 1977: 63-64).
- Il peut y avoir du galvaudage dans l'interprétation des concepts qui constituent les divers degrés d'agressivité au hockey. Par exemple, si un instructeur galvaude ces concepts, il nuit au respect des règlements auprès de ses joueurs. (Néron, 1977: 47)<sup>15</sup>.

### *3.2.3 Causalités de la violence prenant source dans le public*

- Les frustrations sociales de certains parents (statut social, niveau de vie, etc.) se traduisent par une ambition démesurée pour le succès de leur enfant. L'incitation à la

---

<sup>14</sup> Ibidem # page

<sup>15</sup> Au besoin, ces concepts sont décrits dans le Rapport Néron, p. 48-50.

violence envers leur enfant devient pour eux un moyen de le voir performer (Néron, 1977: 67).

- Le non respect comme phénomène social entretenu par certains joueurs, certains instructeurs et par le public à l'égard de joueurs, d'arbitres et de règlements instaure un climat de violence (Néron, 1977: 67-68).

### *3.2.4 Causalités de la violence prenant source dans les institutions*

- Le manque de sévérité dans les pénalités associées au hockey (punitions dérisoires) encourage et entretient la violence dans ce sport. On remarque aussi qu'il y a une constance d'infractions qui demeurent impunies (Néron, 1977: 37). Encore aujourd'hui, la situation ne s'est que sensiblement améliorée et l'on remarque toujours qu'il y a tolérance pour des fautes importantes et pour des actes de violence.
- Plusieurs infractions demeurent impunies à cause de la surcharge du travail de l'arbitre. Celui-ci ne peut pas surveiller adéquatement la partie pour voir tout ce qui s'y passe. Le nombre d'arbitres n'ayant pas augmenté depuis 1977 et le jeu ayant, pour sa part, pris de la vitesse, nous sommes d'avis que la situation de la surcharge de travail est toujours la même, voire a augmenté et ne permet pas un suivi exemplaire de l'action. Il est également fort probable que l'intimidation et la violence dont sont victimes les arbitres n'incite pas la relève.
- L'intervention du pouvoir judiciaire n'est que rarement mise en application. Des actes de violence pouvant faire l'objet de plaintes et d'éventuelles sanctions par un tribunal ne sont que rarement rapportées.

En définitive, on constate que plusieurs hypothèses et théories ont été apportées depuis le début des années 70 pour dégager les éléments explicatifs de la violence chez les jeunes hockeyeurs. Nous retiendrons principalement de l'ensemble de ces informations que la

violence est un comportement enseigné et communiqué par divers agents de socialisation dans la société.

### ***3.3 Impacts de la violence sur le développement physique, psychologique et social des jeunes hockeyeurs***

#### ***3.3.1 Conséquences physiques :***

Selon des données recueillies auprès de Hockey Québec, les statistiques les plus récentes sur les traumatismes au Québec démontrent que chaque année, 35000 québécois consultent un professionnel de la santé suite à un traumatisme survenu à l'occasion de la pratique du hockey sur glace. On estime aussi que 21000 de ces blessures affectent les jeunes de 5 à 20 ans évoluant dans ce contexte. Le quart de ces blessures (5750) seraient causées par un geste qui a été pénalisé. Les gestes d'agression, pénalisés ou non (on estime que seulement 10% des gestes d'agression sont pénalisés), seraient responsables des blessures dans une proportion de 70% (14700).

D'autres recherches ont démontré qu'un match de catégorie Bantam (14-15 ans), dans le niveau double-lettre, est ponctué d'environ un geste d'agression physique à toutes les 15 secondes.

#### ***3.3.2 Conséquences psychologiques***

Moins connues et sous-estimées, les conséquences de la violence psychologique sont très importantes. En psychologie et psychosociologie, l'intimidation, par exemple, porte atteinte à l'actualisation du hockeyeur. Pour que ce dernier s'accomplisse et que l'expérience du hockey lui soit bénéfique, l'encouragement et la reconnaissance sont de mise. Ce sont ces supports qui lui permettent de construire son identité et prendre confiance en lui. Ils mènent à son actualisation.

*L'actualisation* se définit comme étant le processus par lequel un individu se construit intérieurement à partir de ses réalisations. Les expériences objectives et positives sont la matière première de l'identité. Selon Maslow, l'actualisation est le but ultime de

l'existence humaine. Elle est en effet située dans la partie la plus élevée de sa populaire pyramide des besoins. Un ordre de priorités dans les besoins de la personne établira qu'une fois les besoins d'ordre biologique, de sécurité, d'amour, d'amitié et d'estime de soi accomplis, le développement ultérieur se termine avec l'actualisation de soi. «La personne actualisée est authentique et en mesure d'entendre ses propres voix intérieures, sa vérité unique. Son action est vraie, harmonieuse et congruente »<sup>16</sup>.

Sans ces supports, le joueur aura de la difficulté à progresser et même à s'estimer. Dans la problématique de la violence au hockey, seuls les joueurs performants ou violents obtiennent cette reconnaissance. Ce sont les seuls qui reçoivent le tribu nécessaire à leur actualisation. Une actualisation douteuse puisqu'elle est construite sur la négation de la réglementation et du respect d'autrui.

Les autres joueurs subissent l'intimidation. Cette dernière ne va pas seulement priver le hockeyeur de reconnaissance. Elle va nuire à son actualisation en s'attaquant directement à son estime personnelle. L'intimidation a donc de fortes chances de nuire au développement personnel et social de l'enfant.

La violence au hockey, par les contacts physiques agressifs et la discrimination envers les joueurs moins doués, modifie le comportement des joueurs plus talentueux. Leurs valeurs ou encore leur esprit sportif n'ont plus de signification. Le hockey n'a plus une finalité au service du développement personnel.

Les insultes, l'atteinte à la dignité de la personne provoquent chez certains joueurs des blessures importantes sur le plan psychologique. Il peut s'ensuivre des problèmes d'adaptation sociale liés à la réussite scolaire ou professionnelle.

---

<sup>16</sup> Tiré de: Richard Cloutier et André Renaud, *Psychologie de l'enfant*, 1990, p. 282-283.

## 4.0 Les valeurs du sport et du hockey

Les joueurs de hockey sont régis par un ensemble de facteurs internes et externes qui sont à la base de l'orientation de l'activité de loisir qu'ils ont choisie. Ces facteurs établissent l'intensité et la persistance de leur participation. Par ailleurs, d'un individu à l'autre, le choix d'une pratique particulière de loisir, comme le hockey, répond à des besoins différents que l'on considérera, pour les fins de l'exercice, comme les valeurs sous-jacentes à une pratique particulière de loisir. En effet, à des degrés variables, un jeune jouera principalement au hockey pour le milieu social, c'est-à-dire qu'il cherchera à se retrouver en bonne compagnie, à se faire des amis. Dans un autre cas, un jeune jouera au hockey principalement pour les récompenses et le prestige, c'est-à-dire qu'il cherchera les honneurs et les trophées et à être reconnu de ses pairs. En somme, une variété de valeurs sont susceptibles de motiver la pratique du hockey. Pour une présentation complète des valeurs possibles, veuillez vous référer à l'annexe 1<sup>17</sup>.

De l'ensemble des valeurs possibles, certaines sont davantage présentes dans la pratique du hockey. À la lumière de l'étude sur les principales causes à l'origine de la baisse de clientèle, réalisée par la firme de sondage Léger & Léger (2000), il a été possible de dégager des éléments explicatifs de l'insatisfaction et éventuellement de l'arrêt de la pratique. L'étude avait pour caractéristique de présenter un répertoire de contraintes potentielles à la pratique de hockey, énoncées pour certaines d'entre elles comme des valeurs non retrouvées donc, responsables de l'abandon du hockey. Or, nous sommes en mesure d'identifier les états de faits suivants:

Dans un contexte organisé, les contraintes ayant le plus influencé l'abandon de la pratique du hockey sont internes aux individus, c'est-à-dire qu'elles sont vécues subjectivement. Nous retrouvons donc le goût de faire autre chose pour 55% des cas; le fait de ne plus

---

<sup>17</sup> Gaétan Ouellet, « Introduction », *Loisir et Société, Études psychologiques de l'expérience de loisir*, Vol. 7, no 1, 1984, p. 7-10. et d'informations et données préliminaires non publiées, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières.

retrouver l'excitation et le plaisir à pratiquer ce sport pour 42% des cas et le fait de privilégier la victoire au détriment de la participation et du plaisir de jouer pour 33% des cas.

Ainsi, par déduction logique, nous retrouvons sans ordre d'importance les valeurs ayant trait au plaisir: s'amuser et se divertir, passer du temps de façon agréable, obtenir beaucoup de plaisir; à l'épanouissement: chercher d'abord à être meilleur plutôt que d'être le meilleur; au développement du potentiel; à la valorisation: développement d'une meilleure estime de soi et réalisation de défis personnels; aux émotions fortes: obtention de beaucoup d'émotions fortes; au changement: découverte de l'inconnu et être placé devant des situations nouvelles.

Dans une moindre mesure, nous retrouvons les contraintes externes aux joueurs, c'est-à-dire les contraintes sur lesquelles les joueurs n'ont pas de contrôle mais qui agissent cependant sur les contraintes internes. Nous retrouvons donc le fait que le travail, la préparation et les qualifications des entraîneurs laissent à désirer pour 39% des cas; la mauvaise organisation en général entourant les équipes pour 36% des cas; les horaires mal adaptés à la situation du jeune ou de ses parents pour 35% des cas.

Ainsi, nous pouvons également déduire que la recherche des valeurs ayant trait à la structuration est insuffisante, ce qui renvoie à des éléments de sécurité: être dans des endroits bien aménagés, participer à des activités bien organisées, être informé(e) et dirigé(e) par des gens compétents, avoir un cadre et des règles bien définis, etc.

Déjà en 1988, la rudesse excessive du hockey et l'absence de plaisir et de satisfaction étaient identifiés comme des causes majeures de l'abandon<sup>18</sup>. Vaz (1974) prétendait que l'idéologie de la victoire à tout prix mène directement à la violence. Il est stipulé à cet effet que:

---

<sup>18</sup> Gaston Marcotte, Donald Guay et Dany Bernard, *Manifeste sur le hockey, Pour un sport au service de l'humain*, 1988, p.10

la victoire à tout prix a mené et permis davantage de comportements agressifs (bâtons hauts, bagarres, rudesse, etc.) car l'agressivité, l'interférence et même la violence seraient devenues des moyens utiles pour remporter la victoire<sup>19</sup>.

De façon complémentaire, certains chercheurs indiquent que la mise en échec et le climat de violence peuvent contribuer à écarter le joueur de ce sport. La revue de littérature fait souvent ressortir la relation entre l'abandon et la rudesse sinon la mise en échec (Orlick, 1973; Devereux, 1976).<sup>20</sup>

La compréhension que nous proposerons, à la lumière de ces informations, renvoie à une analyse globale de la situation où nous identifions la violence, lorsqu'elle se manifeste, comme symptomatique d'un cadre organisationnel et pédagogique inadéquat ou le plaisir de jouer et les conditions propices à l'épanouissement personnel ne sont plus présents.. Convenons également que, même si elle (la violence) n'est pas la cause principale de la baisse de participation, il n'en demeure pas moins qu'elle contribue en partie à la diminution du plaisir de jouer et érode la cohésion du groupe d'amitié et de l'ambiance en général. Elle serait en quelque sorte cause et conséquence !

Initialement, lorsqu'un jeune débute une activité, les valeurs en présence sont susceptibles de changer et d'évoluer avec l'apprentissage qu'il recevra et l'influence qu'il subira en provenance des parents, des entraîneurs, des médias, des autres joueurs, etc. En effet, à des degrés divers, ils sont des agents de transmission de valeurs. Plusieurs chercheurs ont établi que les comportements agressifs et violents sont suscités par un «processus d'apprentissage»<sup>21</sup> et que celui-ci déterminera même la nature, l'intensité et les effets des gestes (et nous pourrions ajouter des paroles) posés.

Selon Smith (1975), Roy (1977), Néron et Bilodeau (1977), Horrow (1981) et Nash (1981), les parents constituent les premiers agents de socialisation envers le jeune enfant.

---

<sup>19</sup> Roger Boileau, Daniel Bélanger et René Larouche. Comité d'étude sur la mise en échec au hockey Pee-Wee, *La partie portant sur le modeling et le joueur de hockey Pee-Wee*, 1988, p. 51.

<sup>20</sup> Ibidem, p. 154.

<sup>21</sup> Ibidem p.34.

L'entraîneur, pour sa part, est le relais principal entre le jeune et le sport. En ce sens, ils contribuent grandement à la transmission des valeurs et comportements propres à un sport.<sup>22</sup> Par ailleurs, d'autres études - Néron et Bilodeau (1977), Smith (1978), Vaz (1982)- soulignent l'importance des mass médias auprès des jeunes sportifs et de l'importance des actes violents au hockey<sup>23</sup>.

Il appert que l'éducation des bonnes valeurs sous-jacentes à la pratique du hockey, sont l'assurance du développement d'une pratique saine et satisfaisante qui ne privilégiera pas la montée de la violence. En soi, la compétition permet aux jeunes de s'actualiser et ce, peu importe le niveau ou la catégorie atteinte, elle peut et doit être vécue sans cette violence animée par un désir malsain de vaincre à tout prix.

Nous véhiculons davantage un modèle et des valeurs axés sur le développement personnel et la recherche de l'excellence, mis en branle par la concurrence selon des règles claires, acceptées de tous et dans le cadre d'une éthique et d'un esprit sportif. Cependant, des conditions s'imposent à cette pratique sportive !

## **Hockey Québec**

Depuis la fin des années 70, plusieurs études ont été faites successivement, notamment le Rapport Néron sur la violence au Hockey (1977), le Rapport du groupe de recherche sur la mise en échec (1986), le Rapport Thérien sur le développement d'un hockey harmonieux au Québec (1989) et bien d'autres encore. Ces rapports ont tour à tour présenté les problématiques de la violence au hockey mineur au Québec; ses tenants et ses aboutissants, ainsi qu'un bon nombre de recommandations fort intéressantes et pertinentes. Considérant la qualité des recherches et des recommandations, comment se fait-il que celles-ci n'aient pas été implantées? Bien conscients que le programme Franc Jeu, présenté plus bas, est une belle tentative pour diminuer la violence et encourager le bon comportement des joueurs et des entraîneurs, nous sommes d'avis que ceci est toujours insuffisant puisque ce programme n'est pas appliqué sur l'ensemble de la saison

---

<sup>22</sup> Ibidem, p.52.

<sup>23</sup> Ibidem, p.48.

et aux séries éliminatoires, là où la compétition est à son niveau le plus élevé. Notons également que la mise en échec y est acceptée.

Force est de constater que des avenues très intéressantes ont été proposées par des experts en la matière, notamment en ce qui concerne le manifeste sur le hockey: *Pour un sport au service de l'humain*, dont il sera également question plus bas, mais que celles-ci n'ont pas été mises en application, non seulement pour la réduction de la violence mais aussi pour l'ensemble du développement du hockey de façon plus harmonieuse.

## 5.0 Qu'est-ce que le sport ?

Au risque de présenter une définition puriste, voire rigide du sport, il apparaît primordial de clarifier le concept pour recentrer le discours sur les bonnes valeurs à véhiculer dans le sport. Nous retiendrons, pour les fins de l'exercice, ce qui à notre sens, est le plus porteur d'une compréhension claire et sans ambiguïté.

Selon Donald Guay<sup>24</sup>, le sport se définit :

Comme étant *une activité physique compétitive et amusante* pratiquée en vue d'un *enjeu* selon des *règles* écrites et un esprit particulier, *l'esprit sportif*, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté.

Voyons maintenant ses principales dimensions, toujours selon Donald Guay :

Le sport, une activité physique :

Cette dimension réfère au mouvement commandé par le sportif. Une ou plusieurs parties du corps sont sollicitées selon la discipline, pour les fins de l'activité, dans le temps et l'espace.

---

<sup>24</sup> Donald Guay, *La conquête du sport, Le sport et la société québécoise au 20<sup>ième</sup> siècle*, 1997, p. 24- 26.

Le sport, une compétition :

Sans aucun motif personnel, il doit y avoir des adversaires cherchant à se mesurer. Il doit y avoir un rapport de force et, éventuellement, un vainqueur et un vaincu. L'activité sportive est essentiellement compétitive. En un sens, sport et compétition seraient synonymes ; les utiliser l'un à la suite de l'autre relèverait du pléonasma.

Le sport, un amusement :

Comme mentionné, la compétition ne suppose pas le conflit. L'affrontement entre adversaires est de l'ordre de l'amusement et du plaisir de jouer. **Le sport demeure ludique et ne devient pas destructeur.**

Le sport, un enjeu :

L'enjeu suppose la compétition et le désir de vaincre; il constitue la recherche de la reconnaissance, du mérite sportif, du prestige, de la gloire.

Le sport, une règle de conduite :

Les règles de conduite sont essentielles au sport. Elles en déterminent le cadre de référence et elles s'appliquent à tous les adversaires. Elles ont également pour fonction de préserver l'affrontement dans des limites socialement acceptables.

Le sport, un esprit :

Propre à sa réalité socioculturelle, le sport et les sportifs sont investis de valeurs qui orientent leur conduite et leur attitude. Les plus fréquentes sont: l'esprit sportif qui est le désir de vaincre de façon loyale ; l'équité qui veut que le calibre des adversaires soit de force relativement.

L'esprit sportif est le fondement même du sport car il s'agit d'un concept qui oriente et guide les attitudes et les conduites des sportifs (organisateur, entraîneurs, spectateurs, joueurs, parents, etc.). Il s'agit donc des principes de base de la pratique sportive définie par **l'équité, le désir de vaincre et la loyauté.**

Donald Guay ajoute que «l'équité veut que les adversaires en présence soient autant que possible d'égales forces.». Il ne servirait à rien, selon l'esprit sportif, de vaincre de façon illicite. «Un sportif préfère la défaite à une victoire déloyale.»<sup>25</sup>

## 6.0 Philosophie du hockey

*Les valeurs sont aux hommes ce que les racines sont aux arbres.  
Sans racines, les arbres tombent quand le vent souffle la tempête. Sans  
valeur, les hommes s'effondrent quand les orages de la vie les secouent*

*auteur inconnu*

Considérant l'importance des valeurs au hockey pouvant être jugées, à juste titre, comme les racines de ce sport, nous avons cru bon de présenter sommairement le manifeste sur le hockey: *Pour un sport au service de l'humain*, réalisé par Gaston Marcotte, Donald Guay et Dany Bernard en 1988. Ce manifeste avait été commandé par Hockey Québec mais curieusement, il n'a jamais été diffusé, voire il a été tenu dans l'ombre! Nous nous permettons donc de souligner cet important effort de réflexion dans le but évident de lui donner la véritable place qui est sienne au sein du hockey amateur québécois.

À cette époque, la mise en chantier de ce manifeste était une recommandation du Rapport Néron sur la violence au hockey abondamment cité jusqu'ici. Celui-ci mentionnait l'importance pour la Fédération de hockey sur glace du Québec de se doter d'une philosophie globale ou d'une politique du hockey s'inspirant des valeurs véhiculées par notre système d'éducation et éventuellement, de l'adoption d'un code d'éthique dont les programmes de formation au hockey pourraient s'inspirer.

Comme élément fondamental, le manifeste abordait la revalorisation du hockey, notamment en ce qui concerne :

---

<sup>25</sup> Ibidem, p. 26.

### ***6.1 La défense de l'intégrité du hockey***

C'est-à-dire de réintégrer le hockey à lui-même par un renforcement de la compétence et de l'autorité du pouvoir sportif capable de le remettre sur la bonne voie par la régularité, l'éthique, l'équité et la justice, ces notions lui ayant été subtilisées par la ligue nationale, les médias, les commanditaires, etc.

### ***6.2 Se démarquer du hockey professionnel***

Contrairement à la conception populaire elle-même influencée par le hockey professionnel, l'intimidation, la violence et la tricherie ne sont pas inhérentes à la pratique du hockey. Il y a urgence d'agir pour démarquer le hockey amateur du hockey professionnel. En somme, une réforme du hockey amateur suppose l'intégration de l'esprit sportif dans les structures même du hockey amateur, pour espérer que celui-ci remplisse ses fonctions sociales.

### ***6.3 Améliorer le cadre de vie des joueurs de hockey***

Puisque la définition des objectifs, des structures et des formes d'actions du hockey en présence influencent la pratique de ce sport et agissent directement et indirectement sur la motivation et l'épanouissement des hockeyeurs. La mise en place d'un cadre de vie épanouissant intègre d'emblée une éthique et un esprit sportif dans les structures mêmes du hockey. Il en va de même pour l'ajout et la modification des règlements par une application plus sévère de ceux-ci, notamment par l'élimination de la mise en échec dans certaines catégories.

### ***6.4 Un hockey accessible à tous.***

La Charte universelle des droits et libertés de l'homme, notamment en ce qui concerne le droit au loisir, à l'éducation, à la santé et au bien-être, tel que réaffirmé dans la politique en loisir présentée au début de ce mémoire, rend compte du droit au plein épanouissement dans la pratique de loisir et, dans le cas qui nous occupe, dans la pratique de hockey. L'organisation du hockey a comme principe fondamental l'accessibilité à tous:

jeune ou moins jeune; bon ou moins bon; homme ou femme, tous et chacun doivent avoir la possibilité de participer selon leurs intérêts et leur liberté individuelle.

### **6.5 Un hockey au service de la personne**

Le hockey, par une conception humaniste, doit favoriser l'épanouissement total de la personne. Il a également comme prémisses de base de respecter les valeurs morales et culturelles acceptées par la société québécoise. À cet effet, l'on convient que le hockey a comme fonction les éléments qui suivants

#### **Fonctions individuelles :**

«1- Assurer le maximum de plaisir et de satisfaction découlant de la pratique même du hockey dans le respect de l'intégrité physique et psychologique des participants ;  
2- favoriser une image positive de soi et des autres afin de développer chez les participants l'estime et la confiance en soi ;  
3- développer le sens de l'effort et l'habitude de la pratique sportive ;  
4- favoriser la stabilité socio-émotionnelle des hockeyeurs par un meilleur contrôle des tensions et des conflits, par un certain développement de l'entraide et de la camaraderie, ou encore par la création de rituels rassurants ;  
5- inculquer des valeurs, des attitudes et des comportements jugés désirables tels que la coopération, la maîtrise de soi, le leadership, le respect des règles et de l'autorité, etc. ;  
6- développer certaines potentialités physiques d'ordre moteur, (agilité, vitesse de mouvement, flexibilité, force) et d'ordre organique (endurance, puissance, résistance) ;  
7- développer un vocabulaire de base et une compréhension technique, tactique et stratégique du hockey .»

#### **Fonctions collectives :**

«1- Contribuer à la santé et au bien-être de la collectivité québécoise ;  
2-assurer un certain niveau d'intégration sociale des hockeyeurs, soit par le processus de socialisation, soit par identification. Le hockey doit favoriser la participation de l'individu à la vie en société plutôt qu'à la vie professionnelle ;  
3- favoriser la mobilité sociale des diverses catégories de participants et d'intervenants (l'expérience acquise dans le hockey permet à certains joueurs ou bénévoles d'obtenir des promotions et/ou des postes).»<sup>26</sup>:

L'intégration de ces éléments fondamentaux, la mise place d'un code d'éthique s'adressant aux pouvoirs publics, aux administrateurs, aux parents, aux enseignants, aux entraîneurs, aux officiels, aux joueurs, aux journalistes et aux commentateurs sportifs deviennent la

---

<sup>26</sup> Ibidem, p. 19.

concrétisation ou l'opérationnalisation d'une philosophie du hockey dans son système interactif. Les éléments constituant ce code d'éthique sont présentés intégralement à l'annexe 2 de ce mémoire.

## **7.0 Nouvelles pratiques favorisant l'esprit sportif et le plaisir de jouer**

Les constats actuels de la violence au hockey et la compréhension de sa problématique ont fait naître plusieurs nouvelles façons de pratiquer le hockey en misant davantage sur une éthique sportive « le plaisir à tout prix » et sur le développement intégral des joueurs et, dans certains cas, en misant sur des règles de conduite plus sévères pouvant même retrancher des points à l'équipe fautive.

Ainsi, plusieurs formes de hockey comme le hockey d'été, le hockey féminin et même le hockey adulte sont axées sur le plaisir de jouer. On y observe que les contacts sont moindres et que la mise en échec n'est pas en vigueur. La prolifération de ces pratiques du hockey est observée dans la majorité des municipalités du Québec.

### **Franc Jeu**

Franc Jeu est un programme offert par Hockey Québec. Il diminue le nombre d'infractions et de blessures au hockey. Après chaque match, il donne aux équipes des points pour le comportement général en tenant compte du comportement des joueurs et de celui des entraîneurs. Ainsi, «l'équipe qui compte le plus de buts et qui démontre davantage d'esprit sportif s'assure la victoire »<sup>27</sup>. Actuellement, 1307 équipes évoluent avec Franc Jeu. Cette formule réduit les actes de violence qui entravent le développement des jeunes hockeyeurs et remet au centre de la dynamique de jeu, l'esprit sportif.

---

<sup>27</sup> Fédération québécoise de hockey sur glace inc, *Jouons franc jeu pour un hockey à visage humain*, 1988, p.9.

## **8.0 Objectifs et recommandations**

Considérant notre responsabilité envers les citoyens de demain, nous évaluons qu'il y a urgence d'agir. C'est dans ce dessein qu'il convient d'identifier des cibles générales à atteindre pour l'évolution du hockey en favorisant le développement intégral des jeunes hockeyeurs, perçue en soi comme la stratégie la plus efficace pour l'abolition de toute violence dans le hockey amateur. Nous croyons que la violence au hockey est l'effet indirect de la perte d'une vision globale qui constitue une pratique du hockey respectant les valeurs du sport. Il convient donc de s'y attaquer en priorité.

### ***8.1 objectifs généraux***

- Permettre au jeune de pratiquer un hockey dans un climat favorisant l'apprentissage de l'esprit sportif et le plaisir de jouer.
- Développer chez les parents, les entraîneurs, les arbitres, les responsables municipaux (notamment les services de loisir et les responsables d'aré纳斯), la ligue nationale de hockey (LNH), les médias et chez le joueur lui-même, une réelle prise de conscience des impacts de la violence sur le développement physique, psychologique et social des jeunes hockeyeurs et leur responsabilité à cet égard.
- Déterminer les responsabilités des différents acteurs concernés.

## **9.0 Recommandations**

### ***9.1 Adoption d'une philosophie du hockey***

Au risque de répéter ce qui a été dit par d'autres, nous recommandons fortement qu'il y ait adoption, au sein de Hockey Québec, d'une philosophie du hockey et d'un code d'éthique largement diffusé et que de véritables mesures soient mises en vigueur pour rendre compte d'une telle philosophie. Plus encore, considérant l'objectif d'une prise de conscience générale précédemment identifiée, nous recommandons que l'ensemble des acteurs concernés adoptent cette philosophie. Ce dernier élément est d'autant plus important qu'il permettra, à travers les couleurs propres de la culture québécoise, d'orienter dans la même direction l'ensemble des efforts visant notamment la diminution de la violence au hockey.

Il apparaît que les positions ou le plaidoyer fondamental de la philosophie du hockey, tel que proposés dans le manifeste sur le hockey : *Pour un sport au service de l'humain*, rendent compte des attentes du milieu en regard du développement d'un hockey sain, harmonieux et non-violent au Québec.

### ***9.2 Réactualisation du manifeste pour une philosophie du hockey***

Une réactualisation du document manifeste sur le hockey s'impose. En 1988, le comité chargé d'étudier le Rapport Thérien, recommandait vivement de faire la promotion du manifeste portant sur une philosophie du hockey mais aussi, de le rendre plus accessible afin qu'il soit à la portée des acteurs du milieu. Nous réitérons l'importance de proposer une philosophie du hockey et du code d'éthique qui en découlera qui soient compréhensibles et intéressants.

#### ***9.2.1 Consultation des acteurs concernés***

En ce sens, la réactualisation et l'adoption éventuelle du document par l'ensemble des acteurs concernés doit faire l'objet d'une large consultation auprès de ceux-ci.

### ***9.3 Gouvernement du Québec***

**9.3.1** Que le gouvernement fasse en sorte que Hockey Québec adopte l'éventuelle philosophie du hockey réactualisé dans le cadre de l'attribution de son mandat et que de véritables mesures soient prises pour resserrer la réglementation et surtout son application. Ne reproche-t-on pas souvent que le véritable problème provient du laxisme dans l'application des règles et ce particulièrement au hockey ?

**9.3.2** Que le gouvernement implique davantage l'AAQ inc. et l'AQLM dans le processus décisionnel de Hockey Québec par la mise en place d'un comité consultatif en regard du mandat attribué à ce dernier.

**9.3.3** Que le comité consultatif, ainsi reconnu et constitué, ait le mandat de tenir, en partenariat avec les acteurs concernés, une table de concertation annuelle portant sur l'évaluation de la violence au hockey.

**9.3.4** Que le gouvernement participe au développement d'un programme de sensibilisation sur la violence au hockey en partenariat avec Hockey Québec, l'AAQ inc., l'AQLM et d'autres acteurs concernés. Le programme en question s'inspirerait de la loi civile et des droits des joueurs, des parents, des entraîneurs, des arbitres, des ligues, etc.

**9.3.5** Que le gouvernement procède, en partenariat avec Hockey Québec, l'AAQ inc. et l'AQLM, à la réalisation de nouvelles recherches telles que: - à titre d'exemples – l'impact des médias sur la violence au hockey; la perception de la violence au hockey dans la population et dans le monde du hockey; l'identification de nouveaux modèles de hockey; etc.

## **9.4 Hockey Québec**

Nous souhaitons un véritable changement au sein de Hockey Québec par l'adoption d'une nouvelle approche de la pratique du hockey. Dans ce contexte, nous recommandons:

**9.4.1** qu'une réelle et palpable distanciation soit prise entre le hockey amateur et le hockey professionnel<sup>28</sup> par rapport aux règles de jeu et par l'application de mesures coercitives lors d'actes fautifs et violents. À cet effet

des études nous disent que la violence, la tricherie, le non respect de la personne humaine sont formellement et informellement enseignés et appris dans les rangs amateurs afin que les hockeyeurs puissent répondre efficacement aux exigences établies par les professionnels<sup>29</sup>.

De façon complémentaire, nous recommandons:

**9.4.2** La création de deux volets autonomes au sein de Hockey Québec, l'un touchant le hockey sans contact (hockey mineur et adulte sans contact) et l'autre le hockey avec contact. Le comité consultatif déjà présenté, serait rattaché uniquement au volet sans contact. La présente recommandation rend compte de l'importance d'établir une structure davantage axée sur les besoins du hockey mineur et d'améliorer la qualité des services.

**9.4.3** Que Hockey Québec révise la réglementation concernant le hockey mineur, notamment en ce qui concerne les classes, le calendrier et la formation qui devra davantage tenir compte de l'apprentissage de l'esprit sportif et ce, surtout au niveau de la formation de base;

---

<sup>28</sup> En ce sens, nous n'adhérons pas à la mentalité élitaire qui veut que la pratique du hockey amateur au Québec doit favoriser le plus possible la sélection des joueurs aptes à cheminer jusqu'à la ligne nationale. Compte tenu qu'une minorité de joueurs atteindront ce niveau, il nous semble essentiel de s'attaquer en priorité aux besoins de la masse.

<sup>29</sup> Ibidem, p.7 et 8

**9.4.4** Que Hockey Québec retire la mise en échec<sup>30</sup> immédiatement du hockey mineur sauf en ce qui concerne le niveau «AAA»:

**9.4.4.1** refuser le changement d'âge de l'Association canadienne de hockey (AHC) prévu pour la saison 2001-2002, à moins que le retrait de la mise en échec soit effectif ;

**9.4.5** Que Hockey Québec poursuivre l'implantation du programme Franc Jeu, mais qu'il en renforce l'application, notamment par la mise en vigueur du programme sur l'ensemble de la saison comprenant les éliminatoires et le retrait de la mise en échec;

**9.4.6** Que Hockey Québec **resserre et uniformise l'application de la réglementation** et à cet effet, que les juges de ligne soient également habilités à donner des punitions.

**9.4.7** Que Hockey Québec organise, avec les partenaires concernés, un méritas annuel portant sur la valorisation de la non violence au hockey. Le tout pourrait se dérouler lors de la semaine du hockey mineur. Il s'agit en soi d'une remise de prix à des intervenants (bénévoles, entraîneurs, arbitres) pour souligner les initiatives ayant permis de développer des alternatives à la violence au hockey ou ayant développé une pratique non violente du hockey.

On observe à plusieurs endroits au Québec des initiatives intéressantes telles que l'implantation de concours du meilleur fan club de l'année, l'instauration d'un code d'éthique ou encore la signature, par les parents, d'un «formulaire d'engagement à l'esprit sportif». C'est en soi une assurance contre les blasphèmes, les injures, l'incitation à la violence et les gestes anti-sportifs envers les entraîneurs, les arbitres et les joueurs.

---

<sup>30</sup> Selon Raymond Desharnais et René Larouche, la mise en échec au niveau pee-wee, « nuit aux apprentissages de base, augmente le nombre de blessures et rend les joueurs plus craintifs d'être blessés. Rapport d'étude sur la mise en échec au hockey pee-wee, La partie portant sur les croyances et les attitudes en regard de la mise en échec au niveau pee-wee, 1986, p. 22.

## ***9.5 L'Association des arénas du Québec et l'Association québécoise du loisir municipal***

Afin d'éliminer la violence au hockey, nous nous engageons à:

**9.5.1** piloter le développement d'un programme de qualité, complémentaire aux politiques de reconnaissance de municipalité qui attribuent le mandat de gérer le hockey mineur dédié aux associations locales. Ce programme d'excellence, bien que non obligatoire, donnera droit à l'obtention d'un sceau de qualité délivré par la municipalité si l'association se conforme au standard de qualité établi. Par exemple, une association locale n'obtiendrait pas le sceau de qualité en l'absence d'un code d'éthique et d'un comité disciplinaire dans son mode de fonctionnement interne.

L'identification des critères d'excellence et le développement du mode de fonctionnement d'un tel programme, favorisant la qualité d'un cadre organisationnel et pédagogique au sein des associations locales délivré par les municipalités, serait sous la responsabilité d'une éventuelle table de concertation composée d'associations concernées par le sujet, telles que : l'Association des arénas du Québec inc., l'Association québécoise du loisir municipal, Sport Québec, Hockey Québec, ainsi que la direction de la sécurité du Secrétariat au loisir et au sport. Le mandat de promotion du programme d'excellence auprès des municipalités serait cependant sous la responsabilité de l'Association des arénas du Québec inc et de l'Association québécoise du loisir municipal.

Il s'agit d'une orientation globale visant le développement d'une meilleure prise en charge de l'organisation du hockey par les associations locales mandatées et par leur municipalité respective. L'approche s'inscrit également dans l'objectif d'une prise de conscience de la problématique de la violence au hockey au niveau local.

La réussite d'une telle stratégie repose sur la promotion d'une offre d'activité sportive de qualité favorisant l'épanouissement personnel du joueur. Il s'agit d'un mouvement volontaire, entraîné sans mesure coercitive et basé sur la sensibilisation et l'éducation des

acteurs de première ligne mais qui, une fois implanté dans plusieurs associations locales, peut modifier beaucoup les façons de faire et diminuer la violence au hockey.

**9.5.2** de tenir une campagne de sensibilisation lors d'un événement symbolique médiatisé par de signature d'un formulaire d'engagement au code d'éthique, événement auquel participeraient des personnalités significativement engagées pour la non violence dans le sport tels que des représentants de réseaux d'information, des commentateurs sportifs, des joueurs de hockey connus et reconnus pour leur jeu non violent, des entraîneurs connus, des représentants gouvernementaux, etc.

## **9.6 *La municipalité***

**9.6.1** Que la municipalité augmente la surveillance et l'application de mesures disciplinaires adéquates. Celle-ci, en tant que première responsable de la gestion des équipements et de l'offre d'activités, a le mandat de contrôler le déroulement des activités et des agissements de la foule. En ce sens, il est recommandé que la municipalité se dote de moyens nécessaires pour assurer la surveillance dans les arénas et qu'elle applique une réglementation adaptée au contexte de la violence au hockey.

**9.6.2** Que la municipalité pilote et supporte les associations locales dans la mise en place d'un hockey renouvelé, notamment en ce qui concerne :

- l'information sur les impacts de la violence au hockey ;
- la promotion de l'esprit sportif et la nouvelle philosophie du hockey;
- la promotion et la délivrance du sceau de qualité.

## ***9.7 Les associations locales***

**9.7.1** Que les associations locales adhèrent volontairement au programme d'excellence.

Les prochains éléments pourraient faire partie intégrante du programme d'excellence. Bien qu'il ait été mentionné que les critères seraient développés éventuellement, nous proposons tout de même les éléments préliminaires suivants qui, à notre avis, revêtent un caractère d'importance majeure :

- Que les associations locales mettent en place un formulaire d'engagement au code d'éthique et à l'esprit sportif pour les joueurs, les parents des joueurs et les entraîneurs. Il ne s'agit pas seulement du respect des règles de la pratique du hockey, mais aussi de l'éthique sportive et des règles de société ;
- Que les associations locales mettent sur pied un système de cueillette et de traitement des plaintes à la disposition des parents et des joueurs ;
- Que les associations locales refusent et dénoncent les comportements violents et agissent en conséquence ;
- Que les associations locales mettent en place un comité de discipline ;
- Que les associations locales fassent la promotion de la non violence au hockey.

## ***9.8 Les joueurs, les parents, les arbitres et les entraîneurs***

En définitive, l'ensemble des recommandations précédentes n'auront d'effet sur la structure et sur la situation actuelle de la violence au hockey mineur que si les acteurs de première ligne y adhèrent. Une participation massive de ceux-ci est essentielle est se résume principalement en ces deux derniers points :

**9.8.1** Que les joueurs, les parents, les arbitres et les entraîneurs signent le formulaire d'engagement;

**9.8.2** Que les joueurs, les parents, les arbitres et les entraîneurs refusent et dénoncent les comportements violents.

## **Conclusion**

Plusieurs diront que la violence au hockey a diminué ces dernières années, tant dans le hockey amateur que professionnel. Il est souvent mentionné que les batailles et les batailles générales qui avaient cours dans les années 70 et 80 sont pratiquement disparues aujourd'hui. Peut-on conclure que le problème est enrayé pour aussi peu? Nous sommes d'avis que non ! Le moindre niveau de tolérance de la population vis-à-vis les actes violents au hockey, suivant leur niveau de conscience plus élevé, et leurs exigences de qualité pour les activités de loisirs auxquelles ils participent ou assistent, sont nos véritables indicateurs du travail à continuer.

## Bibliographie

Association des arénas du Québec inc., «Étude sur les principales causes à l'origine de la baisse de clientèle», 2000.

Association québécoise du loisir municipal, «Loisir, communauté locale et qualité de vie; une politique du loisir au Québec», 2000.

Boileau, Roger, Bélanger Daniel et Larouche René, «Comité d'étude sur la mise en échec au hockey Pee-Wee, La partie portant sur le modeling et le joueur de hockey Pee-Wee»

Chabot, Julie. Thèse «L'entraîneur et la violence au hockey», Université Laval, [www.iquebec.com/huskyco/](http://www.iquebec.com/huskyco/) 1999 (visité le 12 mars 2001).

Cloutier, Richard et Renaud, André. «Psychologie de l'enfant», 1990.

Fédération québécoise de hockey sur glace inc. «Jouons franc jeu pour un hockey à visage humain», 1988.

Gouvernement du Québec, Ministère des affaires municipales, Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, «Pour un partenariat renouvelé», 1996.

Grondin, Normand. «Sport implacable», *Justice*. vol. 11, no 1, 1989.

Guay, Donald. «La conquête du sport, Le sport et la société québécoise au 20<sup>ième</sup> siècle», 1997.

Marcotte, Gaston, Guay, Donald et Bernard, Dany. «Manifeste sur le hockey, Pour un sport au service de l'humain», 1988.

McMurtry, William R., «Investigation and Inquiry into Violence in Amateur Hockey», Ontario, Ministry of Culture and Recreation, 1971.

Néron, Gilles, E. Gouvernement du Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, «La violence au hockey», 1977.

Ouellet, Gaéтан, « Introduction », *Loisir et Société, Études psychologiques de l'expérience de loisir*, Vol. 7, no. 1, 1984.

Ouellet, Gaéтан. Informations et données préliminaires non publiées, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières,

Thérien, Robert. Gouvernement du Québec, Rapport final du groupe de travail sur le hockey mineur au Québec; «Vers un développement harmonieux du hockey au Québec», 1989.

Trudel, Pierre et al. «Analyse des comportements de l'entraîneur par rapport à la violence au hockey mineur», *Canadian Journal of Sport Sciences*. Vol. 16, no 2, 1991.